

# Observation indépendante et collaboration avec les ONG

Par Robinson Djeukam

Centre pour l'Environnement et le Développement  
Yaoundé- Cameroun

# Les facteurs du recours à l'observation indépendante

## ■ Au pan international

- Le lien établi entre la demande internationale de bois et le phénomène de l'illégalité
- La portée encore limitée de la réaction de l'industrie (certification) et des gouvernements (AFLEG, FLEG, EU FLEG et autres) à ce phénomène
- L'observation indépendante comme solution intermédiaire et complémentaire

# Les facteurs du recours à l'observation indépendante

- Au pan national
  - Récession économique des années 90
  - Installation de la corruption, compris dans le secteur forestier
  - Faible capacité de contrôle des opérations forestières sur le terrain par l'administration forestière
  - Nécessité de rétablir la crédibilité par une plus grande transparence
  - Les réformes du CAS III

# Objectifs de l'observateur indépendant

- Améliorer la crédibilité et l'image du secteur
- Améliorer la gouvernance dans le secteur forestier
- Améliorer la contribution du secteur forestier dans le processus de lutte contre la pauvreté
- Assurer l'objectivité et la transparence dans les opérations de contrôle
- Améliorer la capacité de contrôle de l'administration des forêts
- Promouvoir la légalité
- Améliorer la circulation de l'information

# Rôle de l'observateur indépendant

## ■ Ce qu'il n'est pas :

- Persécuter l'industrie
- Délivrer des certificats de légalité

## ■ Ce qu'il est :

- Observer et documenter les activités de contrôle forestier
- Dresser des rapports des constatations et observations faites sur le terrain et les publier
- Formuler des recommandations en vue de l'amélioration des opérations de contrôle, du suivi des infractions et de la transparence des informations relatives aux activités forestières
- Suivre le contentieux

# Le choix porté sur les ONG internationales comme OI officiels

- Lié à la demande de crédibilité de la société civile et des consommateurs
- Indépendance par rapport à l'Etat et au secteur privé
- Expérience et Compétence

# La collaboration de l'OI officiel avec les ONG

- Une nécessité liée :
  - A la vaste étendue du territoire forestier national
  - Aux limites contractuelles souvent apportées à l'action de l'OI officiel
- Une collaboration consistant :
  - Pour l'OI officiel à renforcer les capacités et à échanger des informations avec les ONG
  - Pour les ONG à signaler les infractions dont elles ont connaissance à l'OI officiel et à prolonger en cas de besoin l' action de celui-ci.

# La mise en œuvre du projet d'observation indépendante

- Un démarrage rendu difficile par :
  - L'absence d'expérience du nouveau type de partenariat (GoC/ONG)
  - Le défaut de présentation préalable de l'OI et de son mandat aux différents acteurs concernés
  - La résistance de certains acteurs au changement
- Une bonne évolution du projet dans l'ensemble, avec le soutien constant de la communauté internationale
- De nombreux acquis à consolider